

COMMUNE DE CERNOY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 juin 2023 à 18 heures 00

Le neuf juin deux mille vingt-trois, à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BARTHE, maire.

Nombre de Conseillers :

Fonction en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Quorum : 6 (atteint)

Présents : Mesdames et Messieurs Isabelle BARTHE, Jacques de BRUCE, Lucien MORVILLE, Caroline MAHIEUX, Gladys BELAIR, Florent MAZIÈRES, Sébastien ROSE, Valérie ZOLDAN

Absents : Marion BRUNET, Pascal LEGRAND

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Monsieur Lucien MORVILLE

Secrétaire auxiliaire : Madame Leslie PELLEIEUX, secrétaire de mairie

Séance ouverte à 18h45

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2023
Élections sénatoriales

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2023

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2) ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Vu le décret 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023,

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes,

il s'agit de Monsieur Jacques de BRUCE, Mesdames Valérie ZOLDAN, Caroline MAHIEUX, Gladys BELAIR

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election du délégué titulaire

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué titulaire en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Madame Isabelle BARTHE, 8 voix

Madame Isabelle BARTHE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

Election des délégués suppléants

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Monsieur Jacques de BRUCE, 8 voix
- Monsieur Sébastien ROSE, 8 voix
- Monsieur Lucien MORVILLE, 8 voix

Messieurs Jacques de BRUCE, Sébastien ROSE, Lucien MORVILLE ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Séance levée à 19h15

Le maire, Isabelle BARTHE

Le secrétaire de séance, Lucien MORVILLE

